

## **RAPPORT DE L'ATELIER DE MOBILISATION DU COLLEGE DE LA SOCIETE CIVILE AUTOUR DU PROCESSUS DE RELECTURE DU CODE MINIER AU MALI**

L'an deux mille vingt et le vingt-trois janvier, la Coalition Malienne Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP – MALI) dans le cadre de son programme OSIWA a organisé un atelier de mobilisation de la société civile autour du processus de relecture du code minier à la « MAISON DU PARTENARIAT ANGER / BAMAKO).

- L'objectif de cet atelier est de mobiliser de façon durable les membres de la société civile sur le processus de relecture du code minier afin de renforcer les compétences et les capacités des autres non membre du comité de pilotage ITIE.
- Les participants à cet atelier sont les membres de PCQVP – Mali et alliés.  
La cérémonie d'ouverture a été marquée par les mots de bienvenue du Président de la Coalition.  
La pause est intervenue par la suite et après les travaux ont commencé par les présentations suivantes :
  - **THEME 1** :
- Position de la société civile sur le code minier et les nouvelles exigences du secteur minier ;  
Ces présentations ont été faites par le secrétaire générale de PCQVP – Mali. A la suite de ces présentations, s'en est suivi des contributions et des questions de clarification.
- Contributions et questions des participants.
  - 1 – Mr CISSE CP – ITIE. Cette initiative de la coalition PCQVP – MALI est à saluer. C'est une belle initiative et au niveau du CP – ITIE, il est demandé aux structures de la société civile de constituer des collèges. Dans la relecture du code minier, il y a des avancées mais il y a toujours des aspects qui n'ont pas changé. Par rapport à l'établissement des conventions, il y a une dizaine de convention mais très souvent on demande à l'Etat de signer les avenants. Généralement le contenu de ces avenants est ignoré par les populations. Par rapport à la participation des nationaux, il y a un minimum de montant de participation à atteindre. Nous avons l'exemple de Wassoulou or qui n'est pas très reluisant.

Les modalités d'attribution sont soumises à des conditions qui ne donnent plus la priorité au premier venant mais il y a actuellement l'opportunité pour le gouvernement d'ouvrir un appel d'offre. Ce qui est important c'est que la société civile doit veiller à la bonne exécution de ce processus.

On ne délivre qu'une seule autorisation d'exploitation pour tout le reste ce sont des permis.

La création des fonds est une avancée mais la société civile doit être vigilante dans la gestion de ce fonds. Les OSC peuvent renforcer ses compétences en organisant des voyages d'échange pour s'inspirer de l'expérience des pays voisins.

Par rapport à la fiscalité c'est la clause de stabilité. Les compagnies doivent tenir compte des besoins des communautés dans la réalisation de certaines actions.

Concernant les mesures environnementales il y a une avancée, elles prennent en compte la phase recherche.

Pour une plus grande efficacité des PME et PMI, il faut renforcer les capacités.

Par rapport au règlement des litiges, les investisseurs veulent une garantie par rapport aux procédures.

Dans tout le processus il y a trois points qui n'ont pas changé.

- La multiplicité des régimes fiscaux ;
- Le non-paiement de la patente avant le début de la production ;
- L'absence de fonds pour l'environnement.

2 – Nouhoum KEITA ASFA – 21 : avec la multiplicité des codes, les choses ne peuvent pas marcher tant qu'on n'adopte pas un code unique. La responsabilité des OSC est très forte et nous devons mener un combat fort pour que l'Etat prenne des engagements forts. Nous devons prendre en compte le cas spécifique de l'Uranium qui est une substance très importante.

3 – Mme KOÏTA Aïssata SANGARE WALE 3 D : un des articles n° 43 dit que le dragage est assimilé à une exploitation artisanale à mon avis cet article n'a pas sa raison d'être puisqu'il est question aujourd'hui d'interdire le dragage.

- Concernant la prise en compte du genre ; je propose qu'on prenne un article pour la prise en charge de ce cas spécifique.

- **4 – Issiaka SANOGO – CAD – MALI. A mon avis, cette seule session ne suffit pas pour dégager clairement la position de la société civile ; je demande qu'on organise un autre atelier.**
- **La réalité est que nos Etats sont faibles et dans ces conditions nous ne pouvons rien réussir.**
- **Je demande qu'on adopte un code de référence ; à prendre ou à laisser.**
- **Il faut aussi encourager la participation des nationaux dans le secteur.**
- 5 – Ladjji TRAORE : CCA - ONG. Pour la mise en œuvre de ces différents saillants, est – ce que les faitières seront impliquées.**
- **- En réponse à ces différentes préoccupations ; le secrétaire générale a donné quelques apaisements.**
  - **Effectivement nous devons aller vers une meilleure stratégie par rapport aux codes. Il appartient donc à la coalition de voir comment finaliser cette stratégie.**
  - **La participation des communautés et des faitières doit être clarifiée.**
  - **En ce qui concerne le cas spécifique de l'Uranium, effectivement ce n'est pas prévu dans le code. C'est une ressource stratégique, il est donc important de mener un plaidoyer dans ce sens.**
- 6 – Mamadou TRAORE : Forum des OSC. Je pense que nous devons faire attention car les réalités dans les différents pays. Aujourd'hui nous n'avons pas de référence. Certains comportements de nos responsables ne sont pas acceptables dans d'autres pays.**
- 7 – Aboubacar Ag AKLINI : GUAMINA. Pour la préservation du patrimoine, les populations sont très agitées ; elles demandent que les communautés soient associées avant l'octroi des autorisations. Dans certaines localités, on voit des réalisations faites par les sociétés minières sans l'accord des populations et généralement ces réalisations ne répondent pas aux besoins des populations. Contrairement à certains pays ; au Mali les anciens ne sont pas prêt à renforcer le leadership de la jeunesse.**
- **THEME 2 :**
- **RELATION PCQVP / ITIE ;**
- **Plan de travail ITIE – Mali et son PTO 2020.**

**A la suite de ces présentations faites respectivement par le secrétaire et le coordinateur de PCQVP – MALI ; des questions de clarification ont été posées par les participants.**

**1 – Boubacar : est – ce que l’ITIE prévoit des mesures correctives ?**

**2 – Samou COULIBALY : CLINIQUE JURIDIQUE DEMESO.**

- **Qu’est – ce qui est fait pour qu’on soit réaliste ?**
- **Déjà un cabinet est entrain de travailler sur le décret d’application du code, si nous ne faisons pas attention nos efforts seront vains.**

**3 – Ladj TRAORE :**

- **Je voudrais savoir qui a négocié les 500 millions de F. CFA ?**
- **Les travailleurs de ITIE – Mali relèvent de quel Département ?**

**4 – Issiaka SANOGO :**

- **C’est un plan prévisionnel et il y aura un rapport pour faire la situation exacte.**
- **Pour ma part je pense qu’il faut créer un mailing groupe afin que les informations circulent entre les membres.**
- **Est-ce que PCQVP – Mali s’est inspirer de l’expérience des autres pays ?**

**C’est à la suite de ces interventions que le Président a remercié les participants tout en les assurant d’un bon usage des différentes contributions.**

**Bamako, le 23 janvier 2020**